

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

L'an deux mille seize, le quatre mai, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le douze mai deux mille seize à vingt heures, à la Mairie de Vers.

## ORDRE DU JOUR :

1. Intervention FRAPNA « Zéro Pesticides »
2. Approbation du Conseil du 7 avril 2016
3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
4. Compte-rendu des travaux en cours
5. Contrat avec société de restauration
6. Organisation des services périscolaires pour la rentrée 2016
7. Convention d'occupation pour l'exploitation d'un établissement propriété communale
8. Demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations
9. Demande de subvention à Savoie Biblio
10. Eclairage public : horaires d'extinction nocturne
11. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
12. Divers

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

Présents : Messieurs E.CLERC, P.DUPRAZ, D. ERNST, X. GROS, G. VERNE, R.VILLET, Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, M-A.VIRET

Excusé(s) : J.LAVOREL, procuration donnée à M.SAXOD ; J-P.CHAUVET, procuration donnée à D.ERNST

Absent (s) :

Mélanie SAXOD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire annonce que l'intervention de la FRAPNA n'aura pas lieu et demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point d'ordre du jour : définition du loyer pour l'appartement au dessus de l'ancienne poste. Tous acceptent.

### 1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2016

Pas de remarque.

### 2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition aux déclarations préalables :

- ♦ n° 074 296 16 A 0004 pour l'édification d'une clôture + portail sur la parcelle B 1405
- ♦ n° 074 296 16 A 0005 pour l'édification d'une clôture sur les parcelles A 51-958-959.

Monsieur le Maire a accordé :

- ♦ le permis de construire modificatif n° 074 296 13 H 0015 m 01 pour un changement de type de fosse septique sur les parcelles A 26-27
- ♦ le permis de construire n°074 296 15 A 0008 pour la construction d'une villa comprenant 2 logements sur la parcelle B 1080.

### **3/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS**

#### **Bâtiments :**

- Appartement au dessus du salon de coiffure : bon avancement des travaux (cuisine, sols, murs) ; le tubage de la cheminée est réalisé. La fin des travaux est prévue pour fin juin. Il serait possible de le remettre en location en juillet (voir délibération ci-dessous).

#### **Voirie :**

- Goudronnage du chemin des Lilas et du parking du presbytère prévu les 23 et 24 mai. Les containers à ordures et les bacs de tri des déchets seront déplacés pendant les travaux.  
- Marquages routiers prévus les 19 et 20 mai si la météo le permet.

### **4/ CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE (délibération)**

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires rappelle que le contrat conclu avec la société « Mille et Un Repas » arrive à expiration à la fin de l'année scolaire.

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires présente un nouveau « contrat de livraison de repas à forfait » proposé par la société « Mille et Un Repas » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prise d'effet au 01/09/2016
- Durée indéterminée, avec possibilité de résiliation à tout moment en respectant un préavis de 3 mois
- Fourniture d'un repas complet avec 5 composantes dont une « bio »
- Prix option 1 : sans le pain : 3,17 € HT le repas.
- Prix option 2 : avec pain 1 jour par semaine : 3,18 € HT le repas.

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires rappelle que le Conseil Municipal avait choisi d'acheter le pain au « Fournil Sucré Salé » et propose de demander à la société « Mille et Un Repas » de fournir le pain le jour de fermeture hebdomadaire du commerce.

Après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

**APPROUVE** les conditions du « contrat de livraison de repas à forfait » proposé par la société « Mille et Un Repas » joint à la présente délibération.

**CHOISIT** de solliciter la société « Mille et Un Repas » pour fournir le pain le jour de fermeture hebdomadaire du « Fournil Sucré Salé ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

### **5/ ORGANISATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2016 (délibération)**

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions d'organisation des services périscolaires pour l'année scolaire prochaine.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le règlement et les tarifs applicables à la prochaine rentrée.

Après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

**FIXE** les tarifs des services périscolaires comme suit :

	Cantine	Garderie matin / mercredi midi	Garderie soir	TAP
0 à 800	4.10 €	1.00 €	2.00 €	2.00 €
801 à 1100	5.00 €	1.30 €	2.60 €	2.50 €
1101 à 1600	5.90 €	1.60 €	3.20 €	3.00 €
1601 à 2100	6.80 €	1.90 €	3.80 €	3.50 €
> à 2100	7.70 €	2.20 €	4.40 €	4.00 €

**FIXE** le tarif « sans repas » au montant de la prestation correspondant à 2 heures de garderie (équivalent à la « garderie du soir »).

**PRECISE** que le tarif « sans repas » est réservé aux enfants accueillis dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (ou disposition équivalente) et pour lesquels les repas ne pourraient être adaptés par la société de restauration.

**APPROUVE** le règlement des services périscolaires annexé à la délibération.

**PRECISE** que chaque famille devra remettre en mairie le dossier d'inscription dûment complété et signé avant toute utilisation du service.

## **6/ CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT PROPRIÉTÉ COMMUNALE (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle la décision du gérant actuel de l'auberge communale de ne pas reconduire la convention d'occupation qui arrive à échéance en octobre 2016.

Il y a donc lieu de procéder à un appel à candidatures pour choisir un nouveau gérant.

Monsieur l'Adjoint aux Finances, rapporteur du groupe de travail « Auberge », soumet aux membres du Conseil Municipal le cahier des charges à joindre à l'appel à candidatures et le projet de « convention d'occupation pour l'exploitation de l'auberge communale » à proposer aux candidats lors des entretiens.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

**APPROUVE** le cahier des charges proposé, qui sera publié dans le cadre de l'appel à candidatures.

**APPROUVE** le projet de « convention d'occupation pour l'exploitation d'un établissement propriété communale » joint à la délibération.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'appel de candidatures.

## **7/ DEMANDE DE PRÊT À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

En attente de la proposition finale, décision reportée à une séance ultérieure.

## **8/ DEMANDE DE SUBVENTION À SAVOIE BIBLIO POUR L'ACHAT DE MOBILIER (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque a sollicité la Commune pour l'achat de mobilier destiné à aménager l'espace (bacs à albums, présentoirs...), pour un montant de 1 132,64 € HT.

Pour financer une partie de cet achat, la Commune peut solliciter l'« Assemblée des Pays de Savoie » - Savoie Biblio pour l'octroi d'une subvention au titre des aides à l'investissement.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'« Assemblée des Pays de Savoie » - Savoie Biblio pour financer l'achat de mobilier.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent

## **9/ ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE**

M.MEGEVAND demande à ce que le Conseil Municipal étudie la possibilité de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public nocturne. Actuellement, l'éclairage est éteint de 23 heures à 5 heures 30. La proposition est d'éteindre de minuit à 5 heures 30.

Après discussions, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote des membres du Conseil Municipal. Se prononcent CONTRE : M-A. VIRET, M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, D.ERNST, soient 5 voix (procuration de J-P.CHAUVET à D.ERNST)

S'abstiennent : 0

Se prononcent POUR : le reste de l'assemblée, soient 7 voix (procuration de J.LAVOREL à M.MEGEVAND).

Monsieur le Maire se chargera donc de faire procéder au nouveau réglage des horloges pour que l'extinction de l'éclairage public ait lieu entre Minuit et 5h30.

## **10/ REMISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU 1ER ÉTAGE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'Ancienne Poste (au dessus du salon de coiffure) devraient être terminés en juin et qu'il sera alors possible de le remettre en location.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le loyer qui sera demandé pour la location de l'ensemble composé d'un appartement, d'un garage, de parties communes avec le salon de coiffure et d'un espace extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (G.VERNE) et 1 ABSTENTION (A-S.EXCOFFIER) :

**FIXE** le loyer mensuel à 700 € hors charges.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le bail et de remettre l'appartement et ses annexes en location lorsque les travaux seront terminés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Remarque : il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour séparer le sous-sol en deux (cave et garage) et individualiser les circuits d'eau et d'électricité.

## **11/ COMPTE-RENDU SIVU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- Commission Sociale (M-A. VIRET) :

Retour des questionnaires pour une mutuelle négociée à l'échelle de la CCG

Projet de Maison de santé à Valleiry

Diagnostic local de santé sur le territoire en cours : les CCAS seront interrogés

Forum Seniors : le 4 octobre prochain. Communication Fin Août-Début Septembre

Fermeture prochaine de la crèche familiale de Saint Julien

- Commission Mobilité (D.ERNST) :

Inscription aux transports scolaires en ligne avant le 15 juin sur le site Internet de la CCG

Abri bus : subvention possible pour leur aménagement

Proxigem : fréquentation en baisse suite à la mise en service de la ligne M

Parking de la Gare à Saint Julien va devenir payant

- Commission Economie (R.VILLET) :

Lancement d'une étude pour agrandir la zone d'activité du Grand Châble

- Transition énergétique (R.VILLET) :

Salon Réhabitat porté par plusieurs communautés de communes faisant partie de l'ARC : Mars 2017 à La Roche sur Foron

## **12/ DIVERS**

- Les deux projets de dépôt de terre en cours sont abandonnés, suite au désaccord des propriétaires concernés.

- Repas des Aînés : P.DUPRAZ propose l'intervention bénévole de son fils pour quelques tours de magie pendant le Repas des Aînés. Tous acceptent.

- Le SIAV organise un chantier participatif pour recréer un bout de sentier entre la Via Romana et le cimetière de Vers le samedi 28 mai à 8h30. Ouvert à tous, pique nique offert par le SIAV.

- Jardins familiaux : parcelles attribuées à 6 familles.

Information compostage : le mercredi 18 mai à 18h. Rendez-vous devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,  
Raymond VILLET



Joëlle LAVOREL  
(excusée, procuration)

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD

Les Adjoints,  
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Anne-Sophie EXCOFFIER

Geoffroy VERNE

Dominique ERNST

Les Conseillers,  
Jean-Pierre CHAUVET  
(excusé, procuration)

Xavier GROS

Marie-Andrée VIRET